

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Marie Moret](#)[Collection Moret_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 41 \(3\)](#)
[Item Marie Moret à Ferdinand de Lesseps, 20 février 1888](#)

Marie Moret à Ferdinand de Lesseps, 20 février 1888

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction[20 février 1888](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Familistère

Destinataire[Lesseps, Ferdinand de \(1805-1894\)](#)

Lieu de destination46, rue Caumartin, Paris

Scripteur / Scriptrice[Inconnu](#)

Description

RésuméMarie Moret renvoie en son nom et en celui de Godin un pouvoir et deux cartes d'admission à l'assemblée générale des actionnaires de la Compagnie de Panama.

Support

- La copie porte les marques de la correction manuscrite effectuée par Marie Moret sur l'en-tête du papier à lettre de la lettre originale, auquel elle a ajouté « V[eu]ve ».
- La lettre n'est pas de la main de Marie Moret.

Mots-clés

[Finances personnelles](#)

Personnes citées

- [Compagnie universelle du canal interocéanique de Panama](#)

- [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Informations sur le document source

CoteFG 41 (3)

Collation1 p. (428r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 24/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Swiss Familistère
20 Février 1888.

Monsieur Ferdinand de Lesseps,

Vous avez adressé à mon mari, feu Monsieur Godin, le Fondateur du Familistère, un pouvoir et deux cartes d'admission à l'occasion de l'Assemblée générale des actionnaires de la Cie de Panama. Ces deux cartes portent les Numéros 768 et 769.

La carte N° 768 répond aux actions nominatives qui font en ce moment partie de la succession de mon mari, succession dont le règlement n'est pas opéré.

Quant à la carte N° 769 elle répond à mes 170 actions nominatives, actions qui sont

mon bien personnel, puisque j'étais mariée sous le régime complet de la séparation de biens.

En conséquence, je vous retourne sous ce pli après les avoir revêtus de la mention voulue et de ma signature le pouvoir et la carte d'admission pour ma représentation à l'Assemblée générale, et je vous prie de prendre note pour l'avenir que j'ai recouru, hélas! à l'exercice personnel de mes droits par le décès d'un de ces hommes qui honorent l'humanité.

Veuillez agréer, Monsieur l'assurance de ma parfaite considération.

Marie Moret ^{ve} Godin